



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN à 20h00

Présents : 21 - Pouvoirs : 2 – Absents : 4

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 2, 17 ET 31 MAI 2018

Les procès-verbaux du 2 et 31 Mai sont **ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ**.

Le procès-verbal du 17 Mai est **ADOPTÉ PAR 21 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Mesdames V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)**.

II – DECISIONS MODIFICATIVES 2018

Cette décision modificative présente les mouvements de crédits à inscrire au budget principal (affectation des subventions pour participation à la journée de l'Environnement), eau et assainissement 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

III – REMBOURSEMENT PARTIEL DE LOCATIONS DU PAVILLON ST PIERRE A RAJAT

Il est proposé à titre de dédommagement, de rembourser partiellement ou totalement les familles qui n'ont pu profiter pleinement du pavillon Saint Pierre situé dans le domaine de Rajat suite à des problèmes d'étanchéité de toiture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – REVISION DES TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES (GARDERIE, REPAS AU RESTAURANT ET ECOLE DU SPORT)

Compte tenu de l'augmentation des prix des matières premières et des coûts de gestion des services, il convient de réviser le prix des repas, de la garderie périscolaire et de l'Ecole Municipale du Sport, précédemment fixés par délibération du 31 Mai 2017. Il est proposé de réviser les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018, d'environ 2 %. En outre un tarif spécial pour personnes extérieures est créé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V – PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renforcer les services techniques (arrosage, tonte, entretien des espaces verts...) et administratifs (classement, archivage,

divers travaux administratifs...) pour faire face à l'absence d'une partie des agents titulaires et pour pallier au surcroît d'activité pendant la période estivale.

Dans ce sens, il est proposé, à effet du 1^{er} Juin 2018 de créer 6 emplois saisonniers administratifs – bibliothèque et 12 emplois dans les services techniques.

ADOPTÉ PAR 21 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Mesdames V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)

VI – CONVENTION D'ETUDE ET DE VEILLE FONCIERE AVEC EPORA (ZONE INDUSTRIELLE LES PORTES DU DAUPHINES)

Il est proposé de conclure avec l'EPORA une convention permettant une intervention de cet établissement au sein de la ZI Portes du Dauphiné et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite entre la Commune, la CCEL et l'EPORA, et à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VII – MODIFICATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DES ASSOCIATIONS

Depuis la délibération du 30 avril 2014, plusieurs nouveaux conseillers municipaux ont été installés en remplacement d'élus démissionnaires. Il convient de reprendre et mettre à jour la liste des représentants titulaires et suppléants du conseil municipal, auprès de chaque association.

Il est demandé de procéder à la désignation à main levée des représentants de la commune au sein des diverses associations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

VIII – GARANTIES D'EMPRUNTS A ALLIADE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS PLS RESIDENCE LE CADRAN II

Il est décidé d'approuver la garantie de la collectivité à ALLIADE HABITAT à hauteur de 100 % pour le prêt relatif à la construction de 13 logements PLS situé dans la résidence le CADRAN II.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IX – DENOMINATIONS DE SALLES OU ESPACES PUBLICS

Sont présentés la liste de plusieurs bâtiments publics qu'il convient de dénommer :

1) HÔTEL DE VILLE

- Salle du Conseil Municipal et des Mariages :
 - Eugène ROE (Maire de 1894 à 1904)
- Salle de réunion du sous-sol :
 - Guillaume RABATEL (Maire de 1860 à 1870)

- Salle de réunion du rez-de-chaussée :
 - Etienne GUIGNARD (Maire de 1831 à 1846)
- Salle de réunion du 1^{er} étage :
 - Joseph-Antoine THOMAS (Maire de 1805 à 1831)

2) GYMNASSE ALAIN GILLES

- Salle d'activités (escrime)
 - Jacques-Vincent RIGODIN (1788 / 1867).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

X – RAPPORTS ANNUELS 2017 DU MAIRE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Les extraits des rapports annuels 2017 établis par VEOLIA rassemblés dans UN RAPPORT DU MAIRE sont présentés à l'assemblée.

L'ASSEMBLÉE PREND ACTE DE L'ACCOMPLISSEMENT DE LA FORMALITÉ

La séance est levée à 20H31.